

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 641

présenté par
M. Premat

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 12, après le mot :

« entreprises, »,

insérer les mots :

« les acteurs de l’enseignement et de la recherche, »

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l’alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de préciser la définition de la politique énergétique. Il ajoute la « formation initiale et continue » à la liste des missions de l’Etat qui constituent ensemble la politique énergétique.

Il précise l’indispensable cohérence entre les compétences nécessaires à l’accompagnement de la transition énergétique et les objectifs de la formation initiale et continue.

Il ajoute parmi les grandes catégories d’acteurs (Etat, collectivités, entreprises et citoyens) ceux de la formation et de la recherche afin de relever le défi de la transition professionnelle, indissociable de la transition énergétique.

Ainsi, il convient par exemple de poursuivre et d’élargir l’analyse des compétences génériques clefs nécessaires à l’émergence, à l’industrialisation des nouvelles technologies de l’énergie (vecteurs, énergies renouvelables et décarbonées, maîtrise de la demande énergétique), afin de les maintenir à leur meilleur niveau. Il est possible de décliner ces compétences dans le domaine des matériaux, des

sciences pour l'ingénieur (thermique, thermodynamique, génie électrique, mécanique), de l'électronique et de l'informatique (TIC), des systèmes, des procédés de fabrication. Il convient de favoriser la pluridisciplinarité en associant les sciences humaines et sociales dès la phase conception pour prendre en compte les différents usages de l'énergie et les modèles économiques innovants.

Pour répondre aux enjeux de la transition professionnelle, il convient de déployer une offre de formations scientifique et technique solide à tous les niveaux de qualification, et capable de répondre aux besoins futurs en compétences et en recrutements, par exemple en encourageant le développement de filières d'ingénierie dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie qui tienne compte et anticipe l'impact de la société numérique sur la transition énergétique dans les formations, comme dans les prévisions d'emploi.